

PROGRAMME D'ÉCHANGE DE SERINGUES EN PHARMACIE

Charte de fonctionnement du PES

Préambule

L'engagement des pharmaciens dans ce dispositif est un maillon indispensable de la politique de santé publique et de réduction des risques auprès des usagers de drogue.

1. Les objectifs du Programme d'Échange de Seringues

Réduire les risques de transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des hépatites virales B (VHB) et C (VHC) chez les usagers de drogues (UD).

Améliorer l'accessibilité au matériel stérile d'injection sur le territoire en s'appuyant sur un réseau, composé d'officines.

2. Les acteurs du Programme d'Échange de Seringues

- **L'Association le Pélican** et plus particulièrement le CAARUD (Centre d'Accueil d'Accompagnement et de Réduction des Risques pour Usagers de Drogues) organise, coordonne et gère le Programme d'échange de Seringues sur le département de la Savoie et le sud de l'Ain (Belley), depuis janvier 2012.
- **Les pharmaciens volontaires** du département de la Savoie et du territoire de Belley dans l'Ain, distribuent et récupèrent les seringues usagées.
- **L'ARS (l'Agence Régionale de Santé)** finance le programme d'échange de seringue (Achat Kit+®, Récupération, Destruction).

3. Les engagements réciproques

L'Association le Pélican s'engage à:

- Livrer les pharmaciens en Kit+®
- Accompagner et soutenir les pharmacies en assurant un suivi régulier
- Être disponible en cas de situations ou de demandes spécifiques
- Former les pharmaciens et leurs équipes à partir d'action de sensibilisation, afin de mieux appréhender le dispositif et le mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles : fondements de la RDR, fonctionnement et organisation du programme, parcours d'un usager de drogue et consommation, démonstration d'un Kit+® et Stérifilt®, interlocuteurs et ressources existantes..
- Délivrer la charte, la plaquette du programme et l'autocollant avec le logo représentant le Programme d'Échange de Seringues (à apposer sur la vitrine de la pharmacie).
- Programmer et inviter les différents acteurs au comité de pilotage annuel.

Les pharmaciens s'engagent à :

- Permettre aux usagers l'accès gratuit au matériel stérile d'injection.
- Faire connaître l'existence du Programme d'Echange de Seringues en pharmacie auprès des usagers de drogues.
- Apposer l'autocollant du PES de façon visible sur la vitrine de l'officine.
- Garantir la confidentialité, si nécessaire l'anonymat, des personnes qui le souhaitent.
- Assurer la bonne gestion du matériel d'injection stérile, en lien avec les professionnels chargés de l'approvisionnement concernant, le respecter des conditions de stockage de récupération.
- Favoriser la connaissance des structures de soin et de RDR et orienter si besoin.
- Solliciter la société ACODE pour l'évacuation des récupérateurs pleins.

4. Fonctionnement du Programme

- **Approvisionnement**
 - Combe de Savoie, Agglomération Chambérienne et Aixoise, Avant pays savoyard et Belley : Contacter **Madame Nathalie TOLUBAIV** au 06 84 14 07 07 ou par mail : caarud@le-pelican.org
 - Tarentaise, Maurienne : Contacter **Madame Catherine PERRIER** au 04 79 37 87 00 ou par mail : tarentaise@le-pelican.org
- **Commande et évacuation des récupérateurs**
 - Contacter la **Société ACODE** : 06 62 07 34 93

5. Principes et organisation de l'Echange

- Donner la quantité de matériel demandé par l'utilisateur (Kit+®, cartons et récupérateur si besoin).
- Expliquer le principe de l'Echange de Seringues (conditions délivrance, récupération matériel usagé).

6. Recommandations

- Jamais de contact direct avec le matériel usagé par le personnel de l'officine. Les manipulations de matériel usagé sont faites par l'utilisateur.
- Entreposer les récupérateurs dans un lieu sécurisé et confidentiel par rapport aux clients.
- Ne pas dépasser la limite de remplissage indiquée sur les récupérateurs.
- Bien clipper les récupérateurs pour la fermeture définitive.
- Faire évacuer les récupérateurs par la Société ACODE, dans un délai de 3 mois.

7. Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage annuel avec les représentants du Pélican, les pharmaciens volontaires du programme définissent les orientations à partir de la présentation du bilan de l'année écoulée.

Chambéry, le 22 janvier 2018